Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL
CHARPENTIER

Arrêté du 11 août 2004

RECOMMANDATIONS
POUR LA PREPARATION ET L'EVALUATION
DE L'ÉPREUVE E4

MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

BREVET PROFESSIONNEL

CHARPENTIER

Arrêté du 11 août 2004

*****

Épreuve E.4 : MISE EN ŒUVRE SUR CHANTIER

Coefficient : 3 **Unité : U.40**

*****

Épreuve ponctuelle et contrôle en cours de formation

Présentation orale d'un compte rendu d'activités

Durée 35 minutes

*****

1. Structuration du compte rendu d'activités

Un seul dossier relié de 30 pages maximum, saisi ou manuscrit doit être présenté. Le contenu portera uniquement sur ***l'organisation et la mise en œuvre sur chantier*** d'ouvrages neufs, réhabilités, restaurés, rénovés, etc... (cf. annexe I « domaine d'activité » du référentiel concerné).

Ce dossier sera composé de la façon suivante ;

- 1 page de garde : nom du candidat, intitulé et session de l'examen, nom de l'entreprise et du centre de formation,
- 1 sommaire : titres, chapitres ou parties et n° des pages,
- 4 parties : a) présentation succincte de l'entreprise,
  b) description de dix activités professionnelles,
  c) analyse approfondie de deux de ces dix activités professionnelles,
  d) annexes.

↳ 1ère partie : Présentation succincte de l'entreprise

2 pages maximum avec :

- statut juridique de l'entreprise,
- situation de l'entreprise dans son environnement et la nature de ses activités,
- organigramme simplifié avec positionnement de l'apprenti ou du stagiaire,
- moyens humains et matériels,
- spécificité éventuelle.

↳ 2ème partie : Description de ***dix activités*** professionnelles

10 pages maximum (10 x 1) avec :

- description concise des dix situations professionnelles (activités ...) réellement effectuées en entreprise au regard du référentiel d'activités professionnelles comprenant :
  - la situation de chantier,
  - l'ouvrage réalisé,
  - les matériaux utilisés,
  - les tâches effectuées,
  - les moyens humains et matériels mis en œuvre,
  - les difficultés rencontrées,
  - un bilan personnel de l'expérience formatrice.

La description de ces dix situations peut prendre appui sur tout ou partie des éléments ci-après : situation de chantier, ouvrage réalisé, matériaux utilisés, tâches effectuées, moyens humains et matériels mis en œuvre...

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

↳ 3ème partie : Analyse approfondie de *deux* des dix *activités professionnelles* décrites ci-dessus

12 pages maximum (~ 2 x 6) avec :

- pour la description de chaque activité il sera indiqué :
  - les conditions de réalisation,
  - le niveau de complexité,
  - un développement relatif à la description des solutions techniques et moyens de mis en œuvre retenus,
  - l'organisation et la gestion d'un travail d'une petite équipe,
  - l'implication effective du candidat au niveau de son autonomie,
  - la prévention des risques professionnels mise en œuvre,
  - un bilan quantitatif et qualitatif du chantier.

L'analyse de ces deux activités professionnelles peut prendre appui sur tout ou partie des éléments ci-après : quantitatifs, modes opératoires, planning, répartition des tâches, moyens mis en œuvre, techniques et procédés employés, compte rendu des matériaux utilisés et des temps passés…

↳ 4ème partie : Annexes relatives aux deux activités analysées

6 pages maximum avec :

- plans, coupes, dessins de détail, croquis, implantation, fiches techniques... pour justifier la description et restituer le contexte des deux activités.

2. Remise du compte rendu d'activités :

↳ Pour les candidats concernés par l'épreuve ponctuelle :

Deux exemplaires du compte rendu seront mis à la disposition du jury du centre d'examen selon les conditions fixées par le réglement d'examen et suivant la date donnée par le service des examens du rectorat.

↳ Pour les candidats concernés par le contrôle en cours de formation :

Deux exemplaires du compte rendu seront mis à la disposition du jury du centre de formation une semaine avant l'organisation de la situation d'évaluation.

Nota : *En l'absence du dossier de présentation, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée selon l'appréciation du jury.*

3. Évaluation de l'exposé et de l'entretien :

↳ Le jury d'interrogation :

Il sera composé de deux enseignant(s)/formateur(s). Un professionnel sera également convié à participer à cette évaluation.

↳ Déroulement de l'exposé et de l'entretien :

La présentation globale de **35 minutes** est composée en :

- **15 min** pour l'exposé du compte rendu,
- **20 min** pour l'entretien avec le jury.

Cette présentation du rapport doit permettre de vérifier :

- par l'intermédiaire de la description, de la véracité et de la qualité de chaque activité développée,
- de l'appropriation par le candidat des méthodes et techniques développés sur le chantier,
- de l'esprit de synthèse et d'analyse du candidat,
- de l'implication effective du candidat et de son autonomie à travers les différents travaux présentés.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.